

***Mémoire contenant le précis de l'examen qui a été fait par arrêt du Conseil,  
de l'administration du S. Poivre, intendant de la Marine  
aux isles de France et de Bourbon.***

***15 mars 1774.***

====

[Une copie de ce mémoire se trouve dans les archives de Louis-Guillaume Le Monnier conservées à la Bibliothèque centrale du Muséum d'Histoire Naturelle. Il a été transcrit par Yves Laissus dans son étude *Note sur les manuscrits de Pierre Poivre conservés à la bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle*. 1970.]

====

Le Mémoire du Roi servant d'instruction aux deux premiers administrateurs envoyés à l'Isle de France, leur ordonnait d'en former une colonie de subsistances, de forces et de richesses.

Il conste par les pièces remises à MM. les commissaires que le plan d'administration du Sr Poivre a embrassé ces trois objets.

1°. Il a rendu l'Isle de France une colonie de subsistances. Sous son administration, les défrichés ont augmenté d'un tiers, c'est à dire de quinze mille arpents ; le nombre des esclaves cultivateurs a augmenté d'un tiers, c'est à dire de dix mille ; celui des troupeaux, de deux tiers, c'est à dire d'environ six mille têtes de gros bétail. Avant son arrivée en 1767, on avait semé quinze milliers de blé dans toute l'île ; l'année de son départ, 1772, les colons avaient semé deux cents milliers. Les autres cultures de riz, de maïs et de manioc avaient également augmenté.

2°. Le Sr Poivre a rempli les vues de Sa Majesté pour rendre l'Isle de France une colonie de force en y établissant un arsenal considérable, avec toutes les munitions, les ateliers et les bâtiments nécessaires.

3°. Le Sr Poivre a exécuté le plus complètement possible l'ordre du Roi pour rendre l'Isle de France une colonie de richesses en y introduisant dans la plus grande abondance les plants des deux épiceries fines, et en y établissant, sur les connaissances les plus exactes, une culture aussi précieuse. Cette introduction était l'objet principal de sa mission. Le mémoire du Roi lui disait positivement que s'il réussissait à cette opération, *il immortaliserait son administration*. Les pièces les plus authentiques démontrent qu'il a parfaitement réussi. Il ose espérer de la bonté du Roi et de l'équité de son Conseil, qu'une administration immortalisée ne restera pas sans la récompense qui lui a été promise.

D'après l'état dans lequel le Sr Poivre a remis la colonie à son successeur, comparé à celui dans lequel il l'avait reçu des mains de la Compagnie des Indes, il résulte que cette colonie a fait beaucoup plus de progrès en tout genre dans l'espace de cinq années, qu'elle n'en avait faits en vingt-deux années depuis 1745, dernière année de l'administration de M. de La Bourdonnais, jusqu'en 1767, époque de l'administration du Sr Poivre.

Quant à l'administration de la finance, le Sr Poivre a rendu les comptes les plus exacts fondés sur les extraits de revues pour tout ce qui est solde et subsistance, ainsi que pour la dépense des bâtiments civils et militaires. Il n'a pu donner que des aperçus sur la dépense de la Marine et des armements qui a dû être considérable dans une colonie dénuée de tout, surchargée de vaisseaux et où la métropole n'a presque rien envoyé.

N'étant pas comptable, il n'a pas cru être obligé de rendre des comptes comme un caissier. Il n'a jamais ordonné la moindre dépense sans nécessité. Il défie les hommes les plus méchants de l'accuser de légèreté dans la dépense et d'attaquer son désintéressement le plus scrupuleux. Il a laissé à son successeur ses comptes en règle. Il a reçu pendant les cinq années de son administration deux millions deux cent mille livres en argent effectif et rien de plus. Il a ordonné à la caisse des dépenses pour la somme de vingt millions sept cent et quelques milles livres, tant en argent qu'en lettres de change. Sur cette somme, il y a à déduire trois millions deux cent et quelques milles livres, tant pour effets restés

dans les magasins de la colonie, que pour recettes extraordinaires à opérer et pour solde des régiments prêtés à la Marine par le Département de la Guerre.

Ces déductions faites, il conste que la dépense faite réellement à l'Isle de France pour le compte de la colonie n'a monté par chacun des six exercices, depuis 1767 jusqu'en 1772 compris, qu'à deux millions neuf cent et quelques milles livres.

Dans cette dépense d'environ trois millions par année, ne sont pas compris la dépense particulière de l'Isle de Bourbon qui a monté à un million par année, celles faites en France pour armement de vaisseaux, transports des troupes, envois de munitions de bouche en petite quantité, de munitions de guerre, d'effets relatifs au curement du port, lesquelles munitions de guerre et effets sont restés dans les magasins du Roi à l'Isle de France et tiennent à une dépense générale qui ne doit pas être censée faire partie de la dépense du Sr Poivre, puisque ces effets existent et qu'il les a laissés à son successeur. Le Sr Poivre a simplement rendu compte de l'emploi des comestibles et des effets consommés qui font réellement partie de la dépense qu'il a ordonnée. Suivant les états fournis du bureau des Indes, il n'a jamais été envoyé en comestibles, pendant cinq années, que pour la somme de 699.457 liv.<sup>1</sup>

On suppose que la dépense faite en France pour les différents armements et envois faits dans les colonies ont monté depuis 1767 jusqu'en 1772 à plusieurs millions. Le Sr Poivre n'avait jamais eu connaissance du montant de ces dépenses. M. Auda vient de fournir des états qui portent la somme pour envoi fait de France à l'Isle de France pendant les cinq années de l'administration du Sr Poivre, à trois millions quatre cent soixante mille cent trente trois livres. Le Sr Poivre observe que les envois d'argent, de marchandises et effets ordonnés par le ministre en 1771 et arrivés à l'Isle de France à la fin de 1772 regardent uniquement M. Maillart son successeur qui a débuté dans son administration avec autant d'argent effectif et plus d'effets en tout genre, envoyés de France, que le Sr Poivre n'en a reçu pendant les cinq années de son administration.

Quelles qu'aient été les dépenses des Isles de France et de Bourbon depuis 1767 jusques et compris 1772, le S. Poivre prouve qu'elles ont été ordonnées par la nécessité seule. Il désigne cinq causes principales de l'excès apparent de ces dépenses : 1°. La substitution en 1769 du papier monnaie à la place de l'argent effectif. On conçoit que ce papier n'a jamais eu la valeur de l'argent. Il y a toujours eu une différence de cinquante pour cent dans l'opinion des vendeurs. 2°. L'abandon où la métropole a laissé la colonie, de toute espèce d'approvisionnement à l'époque de la suspension du privilège de la Compagnie des Indes qui approvisionnait les colonies à un prix réglé. Dès ce moment l'administration a été livrée à la merci d'armateurs particuliers pour tous les besoins du service. 3°. L'envoi subit, dans ce même temps, de cinq bataillons et de quinze vaisseaux de transport, sans argent, sans provisions dans aucun genre. 4°. Les ordres reçus du ministre au commencement de 1771, dans ce moment de surcharge et de disette générale, de se préparer à une guerre offensive et défensive. Cet ordre précis a forcé le Sr Poivre à une dépense considérable en matériaux et munitions de toute espèce pour les besoins d'une guerre qui pouvait durer longtemps, et dont il ne pouvait, sous aucun prétexte d'économie, risquer de faire échouer les opérations.

5°. Deux ouragans consécutifs arrivés en mars et avril 1772 au moment où il avait ordre de renvoyer en France les troupes et les vaisseaux. On conçoit que ces deux ouragans qui ont dévasté les deux colonies et enlevé toutes leurs récoltes, ont également causé une dépense très forte pour les radoubs et réparations des vaisseaux, tous coulés, échoués et culbutés dans le port, au moment où ils étaient prêts à être expédiés pour la France ; et que ces bâtiments ont été obligés d'aller chercher des vivres à grand frais au Cap de Bonne Espérance.

Le Sr Poivre observe que pendant les cinq années de son administration, la plus laborieuse qu'il soit possible d'imaginer, il a sacrifié sa santé par un travail au-dessus des forces d'un homme seul ; que malgré toutes ses représentations, il n'a jamais eu personne en état de le seconder ; que s'il n'a pas toujours suffi pour écrire et envoyer des détails aussi étendus qu'on le souhaiterait, il a néanmoins par devers lui l'avantage d'avoir réussi dans toutes ses opérations et d'avoir seul, malgré mille contrariétés, exécuté tous les objets de sa mission.

---

<sup>1</sup> Formulation ambiguë, il s'agit d'un montant moyen annuel. Voir à ce sujet l'article n°37 *Fonds effectifs à envoyer d'Europe* du courrier de l'abbé Terray à Desroches et Poivre du 1<sup>er</sup> avril 1771.

Fondé sur cette vérité, le Sr Poivre attend avec une confiance respectueuse le rapport des administrateurs éclairés qui par état doivent solliciter la justice qui lui est due et surtout la réparation de la position humiliante dans laquelle il est retenu depuis plus de six mois.<sup>2</sup>

Il attend avec la même confiance le jugement de nos seigneurs les ministres du Roi qui composent son Conseil des dépêches. Enfin il attend avec le respect le plus profond la décision de Sa Majesté qui, en l'envoyant, a eu la bonté de lui dire dans ses instructions : *Souvenez-vous que si vous remplissez mes vues, pour l'augmentation du commerce de mes sujets, si vous mettez mes colonies en concurrence avec les îles Moluques, vous immortaliserez votre administration.*

A Paris, ce 15 mars 1774.

Poivre

\* \* \*

---

<sup>2</sup> Rentrant de l'Isle de France, Poivre fut reçu à Versailles par le roi Louis XV, le 12 décembre 1773. L'accueil du souverain fut froid et plus encore celui des bureaux de M. de Boynes, le ministre de la marine. En disgrâce, accusé plus ou moins ouvertement de prévarication, Poivre dut attendre le changement de règne, l'arrivée de Turgot aux affaires, pour qu'enfin, en août 1775, justice lui fût rendue.